



No de résolution
ou annotation



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**VILLE DE
CHAPAIS**

PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 23 août 2021 à 19 h, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères: Roxanne Tremblay
Denise Larouche

Messieurs les conseillers : Guy Lafrenière
Daniel Forgues
Jacques Fortin

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière suppléante : Mélanie Gagné

Était absente à la séance :

Madame la greffière : Mariève Bernier

Tous les Conseillers et Conseillères ayant été convoqués par suite d'un avis écrit signifié dans le délai imparti par la *Loi des cités et villes*, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

21-08-261

1.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

**Il est PROPOSÉ par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU**

D'OUVRI la présente séance extraordinaire sur la base de l'ordre du jour déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-08-262

2.
RÉSOLUTION – SOUTIEN À LA SITUATION DE L'HABITATION À CHAPAIS

CONSIDÉRANT l'annonce gouvernementale de mars 2020, où le gouvernement du Québec annonçait un programme de construction de logements en Jamésie;

CONSIDÉRANT l'annonce faite par le premier ministre François Legault à Chibougamau, le lundi 16 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE 100 M\$ seront réservés à la construction de logements et de maisons dans les communautés jamésiennes;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE le programme de financement dont il est question pour la construction de maisons n'est pas encore complété;

CONSIDÉRANT le manque de logements à Chapais;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments locatifs et les maisons de Chapais se font de plus en plus vieillissants;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens qui s'établissent ici peinent souvent à faire financer leurs projets de construction immobilière en raison de la différence existant entre le coût réel de construction et la valeur municipale;

CONSIDÉRANT le développement économique actuel et les prévisions de développement pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le besoin en logements à court terme se situe entre 38 et 75 logements;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

DE DEMANDER à ce que la Ville de Chapais fasse partie prenante de la création du programme qui sera lancé par le gouvernement du Québec afin de s'assurer que la municipalité puisse en tirer avantage;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution aux acteurs concernés, soient :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- M. Pierre Dufour, ministre responsable de la région Nord-du-Québec
- Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation
- M. Denis Lamothe, député d'Ungava
- Mme Sylvie Bérubé, députée fédérale d'Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou
- M. René Dubé, président de l'Administration régionale Baie-James
- M. Philippe Boivin, directeur régional du MAMH
- M. Sébastien Durand, directeur de la direction du développement des programmes du MAMH

3.

RÉSOLUTION — AUTORISER LE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE ANNUELLE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE CHAPAIS (CDEC)

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement économique de Chapais (CDEC) est un organisme sans but lucratif, mandataire de la Ville de Chapais, qui a pour mission de promouvoir le développement socio-économique de Chapais afin de procurer un milieu de vie agréable et prospère à ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la CDEC a demandé à la Ville de Chapais de procéder au versement de l'aide financière annuelle, correspondant à un montant de 110 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 23 août 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

21-08-263



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE la Ville de Chapais autorise le versement de 2021 à la Corporation de développement économique de Chapais d'un montant de 110 000 \$;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le budget de fonctionnement, soit le poste budgétaire 02-621-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-08-264

4.
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 21-532 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite intégrer les nouvelles façons de faire en matière d'urbanisme réglementaire et harmoniser les nouvelles normes dans un cadre normatif existant;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement vise à abroger et remplacer le *Plan d'urbanisme de la Ville de Chapais actuellement en vigueur*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville tiendra une séance de consultation publique sur le premier projet de Règlement 21-532 et sur les conséquences de son adoption le 9 septembre 2021 à 19 h, conformément à la Loi;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le projet de règlement intitulé « Règlement 21-532 concernant le Plan d'urbanisme de la Ville de Chapais ».
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-08-265

5.
ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT PP-2021-03 INTITULÉ RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 21-533

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite intégrer les nouvelles façons de faire en matière d'urbanisme réglementaire et harmoniser les nouvelles normes dans un cadre normatif existant;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement vise à abroger et remplacer le *Règlement de lotissement* numéro 01346-A, incluant ses amendements ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville tiendra une séance de consultation publique sur le premier projet de règlement PP-2021-03 et sur les conséquences de son adoption le 9 septembre 2021 à 19 h, conformément à la Loi;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le premier projet de règlement PP-2021-03 intitulé « Règlement de lotissement 21-533 ».
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-08-266

6.
ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT PP-2021-04 INTITULÉ RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 21-534

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite intégrer les nouvelles façons de faire en matière d'urbanisme réglementaire et harmoniser les nouvelles normes dans un cadre normatif existant;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement vise à abroger et remplacer le *Règlement de construction* numéro 01347-A, incluant ses amendements ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville tiendra une séance de consultation publique sur le premier projet de règlement PP-2021-04 et sur les conséquences de son adoption le 9 septembre 2021 à 19 h, conformément à la Loi;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le premier projet de règlement PP-2021-04 intitulé « Règlement de construction 21-534 ».
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-08-267

7.
**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT PP-2021-05
INTITULÉ RÈGLEMENT 21-535 SUR LES PERMIS ET
CERTIFICATS ET SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS
D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite intégrer les nouvelles façons de faire en matière d'urbanisme réglementaire et harmoniser les nouvelles normes dans un cadre normatif existant;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement vise à abroger et remplacer le *Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission des permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction* numéro 01344-A, incluant ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville tiendra une séance de consultation publique sur le premier projet de règlement PP-2021-05 et sur les conséquences de son adoption le 9 septembre 2021 à 19 h, conformément à la Loi;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le premier projet de règlement PP-2021-05 intitulé « Règlement 21-535 relatif aux permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme ».
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-08-268

8.
**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT PP-2021-06
INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE 21-536**

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite intégrer les nouvelles façons de faire en matière d'urbanisme réglementaire et harmoniser les nouvelles normes dans un cadre normatif existant;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement vise à abroger et remplacer le *Règlement de zonage* numéro 01345-A, incluant ses amendements ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville tiendra une séance de consultation publique sur le premier projet de règlement PP-2021-06 et sur les conséquences de son adoption le 9 septembre 2021 à 19 h, conformément à la Loi;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

21-08-269

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

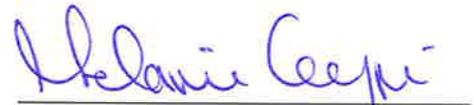
D'ADOPTER le premier projet de règlement PP-2021-06 intitulé
« Règlement de zonage 21-536 ».
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE cette séance extraordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 10


Steve Gamache
Maire


Mélanie Gagné, Directrice
générale et greffière suppléante